

SIAEP du Bas Livradois

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Commune de Ceilloux



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	6
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	16
4.	Financement des investissements.....	17
4.1.	Branchements en plomb.....	17
4.2.	Montants financiers.....	17
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Amortissements	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	18
6.	Travaux d'investissement du Syndicat.	19
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21
8.	Note d'information de l'Agence de l'Eau	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal, composé de délégués de communes et de Communauté de Communes.

- **Nom de la collectivité** : SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable) du Bas Livradois

- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable

- **Caractéristiques** : Syndicat Mixte Fermé à Vocation Unique depuis le 1^{er} Janvier 2018

- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
Communes d'Auzelles, Brousse, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, Échandelys, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Éloy-la-Glacière, Tours-sur-Meymont.
Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Communauté de Communes Mond' Arverne Communauté adhère au SIAEP du Bas Livradois pour les communes de Manglieu, Sallèdes, Pignols, auxquelles elle s'est substituée.
Depuis le 1^{er} Janvier 2019, cette même Communauté de Communes adhère au SIAEP du Bas Livradois pour une nouvelle commune, Laps.
Depuis le 1^{er} Janvier 2020, la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire adhère au SIAEP du Bas Livradois pour les communes d'Égliseneuve-des-Liards, Sauxillanges, Sugères auxquelles elle s'est substituée.

- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : 17 Décembre 2004
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie à autonomie financière.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 655 habitants au 31/12/2021 (6 610 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 096 abonnés au 31/12/2021 (5 070 au 31/12/2020).

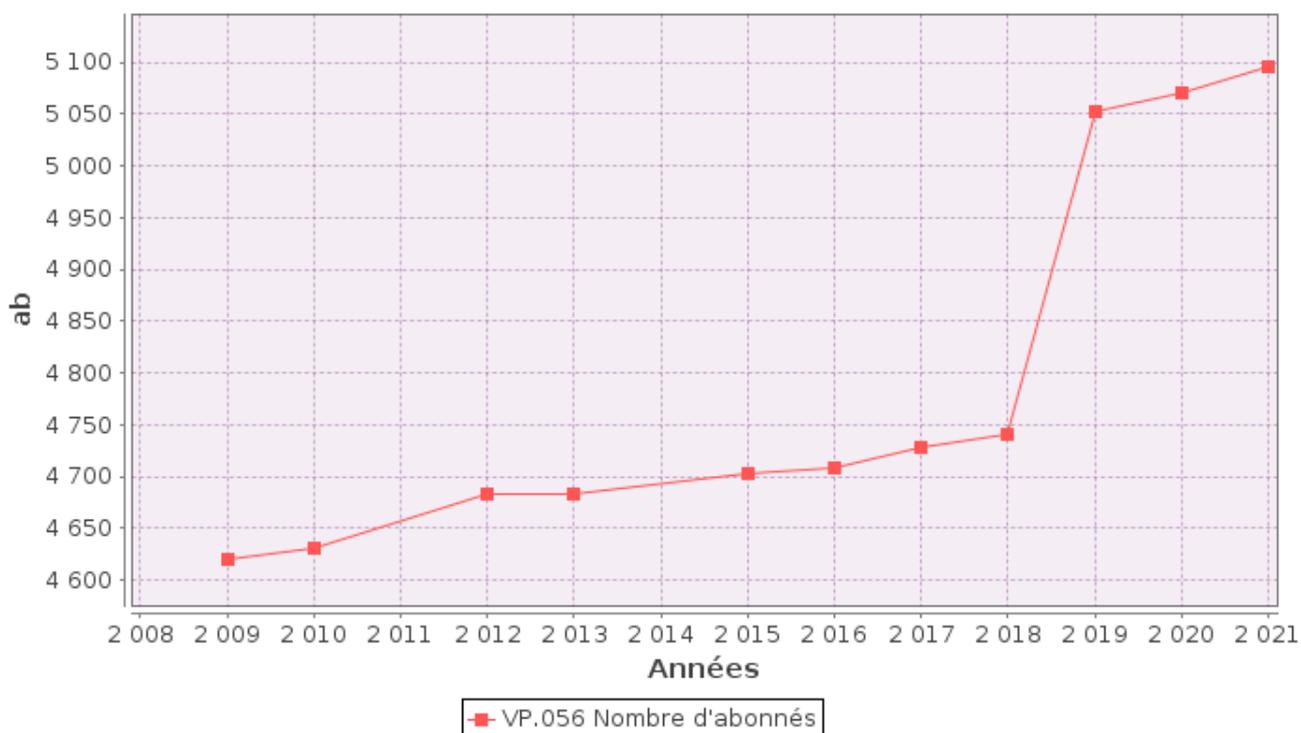
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Auzelles	346	336	13	349	0,87%
Brousse	372	345	28	373	0,27%
Ceilloux	171	156	15	171	0,00%
Cunlhat	860	806	55	861	0,12%
Domaize	269	246	23	269	0,00%
Échandelys	252	238	13	251	-0,40%
Égliseneuve-des-Liards	120	105	17	122	1,67%
Laps	299	293	11	304	1,67%
Manglieu	327	279	50	329	0,61%
Pignols	183	173	15	188	2,73%
Saint Dier d'Auvergne (non adhérente)	15	13	2	15	0,00%
Saint-Éloy-la-Glacière	66	65	1	66	0,00%
Saint-Jean-des-Ollières	412	368	43	411	-0,24%
Sallèdes	363	334	31	365	0,55%
Sauxillanges	49	37	12	49	0,00%
Sugères	480	429	58	487	1,46%
Tours-sur-Meymont	486	429	57	486	0,00%
Total	5070	4 652	444	5096	0,51%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **9,95** abonnés/km au 31/12/2021 (9,90 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,31** habitants/abonné au 31/12/2021 (1,30 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **72,57** m³/abonné au 31/12/2021. (90,57 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



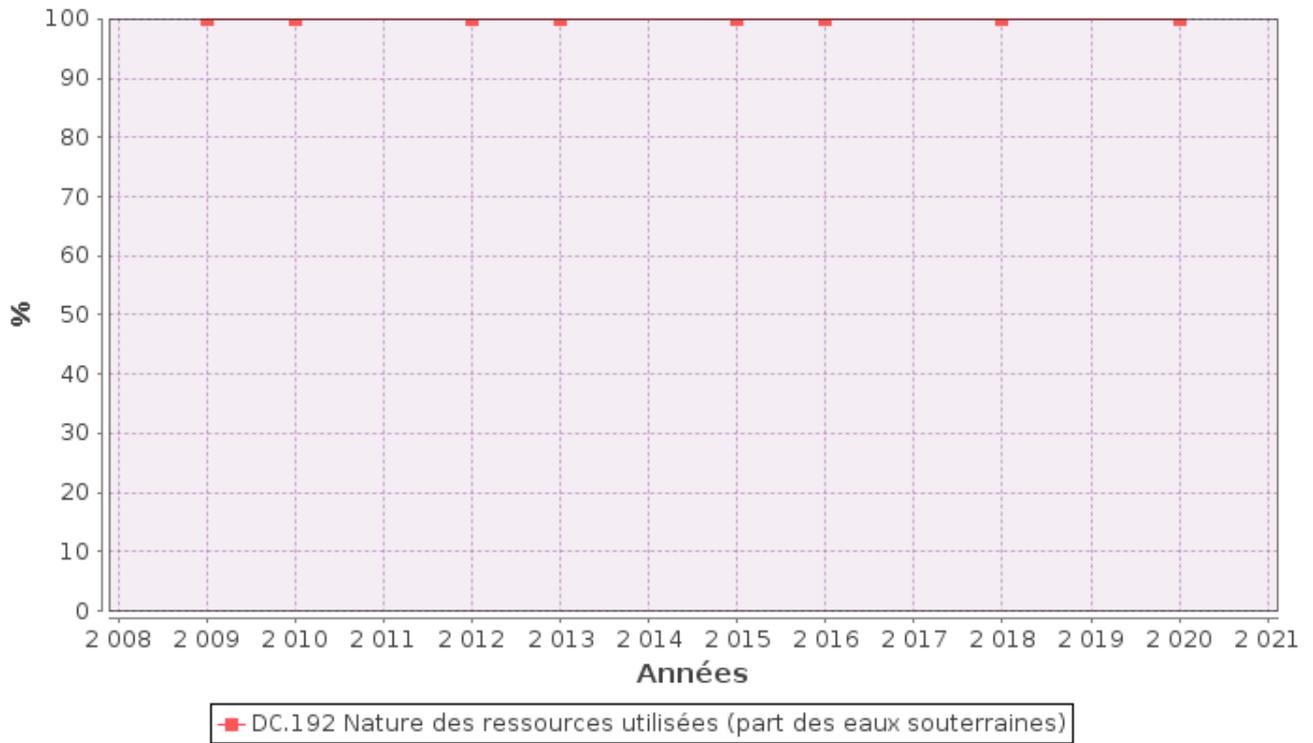
Le service public d'eau potable prélève **630 799** m³ pour l'exercice 2021 (613 402 pour l'exercice 2020).

Le Syndicat dispose de 51 captages en cours d'utilisation qui sont :

Chambas Haut, Pialat, Pellet (Auzelles), Dumahut, Sectionnaux du Buisson (Auzelles), Rabougérien 1, 2, 3 et 4, Vacheron, Mauchet 1,2 et 3, Arbre Blanc, Gouveneyre, Echalier Ancien Milieu, Echalier Ancien Haut, Echalier Ancien Aval, Echalier Nouveau Aval, Echalier Nouveau Amont, Boilot Haut et Boilot Bas, Sectionnaux de la Fontanne 1, 2, 3, Bravard, Chalimbaud, Pellet (Echandelys), Chabreyras, Tonnelier, Faux Plantat, Sectionnaux du Buisson (Echandelys), Labat, le Cluel, Deux Frères, Charrier, Coudeyras, Coupat, Beaufochet, Dissard, Planat 1, 2 et 3, Joubert, Charbonnier, Sorcières, Gardette 1, 2, les Bialades, le Mas et Puy de Montmol depuis 2019.

6 captages qui sont déconnectés et inutilisés, et qui sont Boyer, Chambas Basse, Gardette Basse, Sectionnaux de Saint Eloy 1, 2 et 3.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100** %.



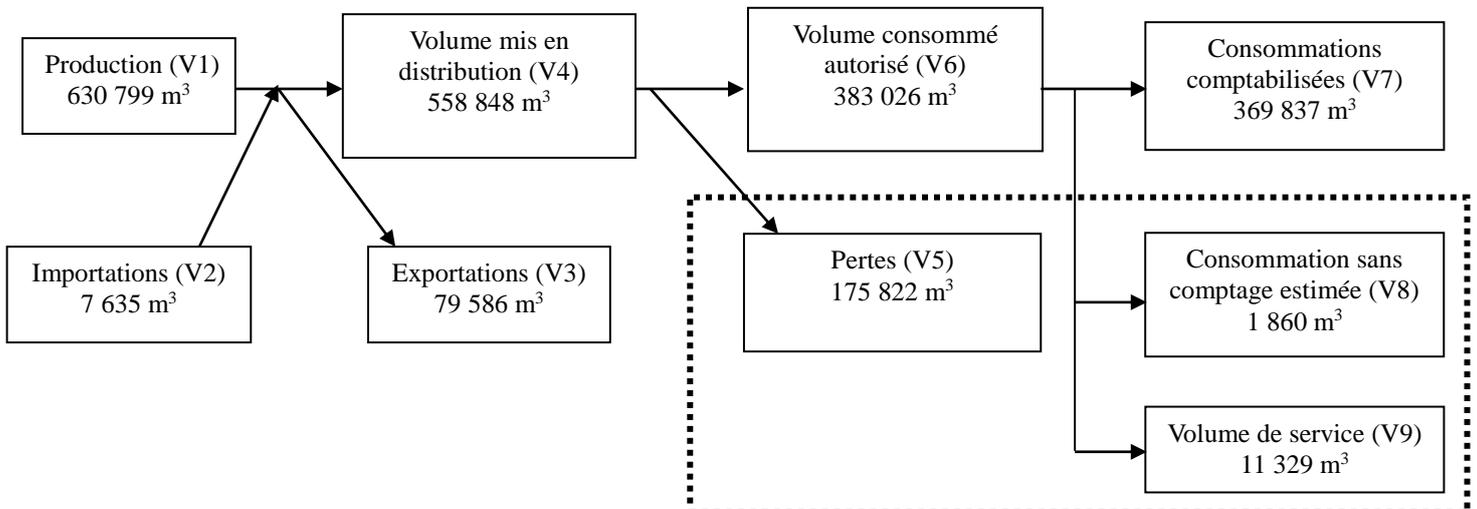
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production

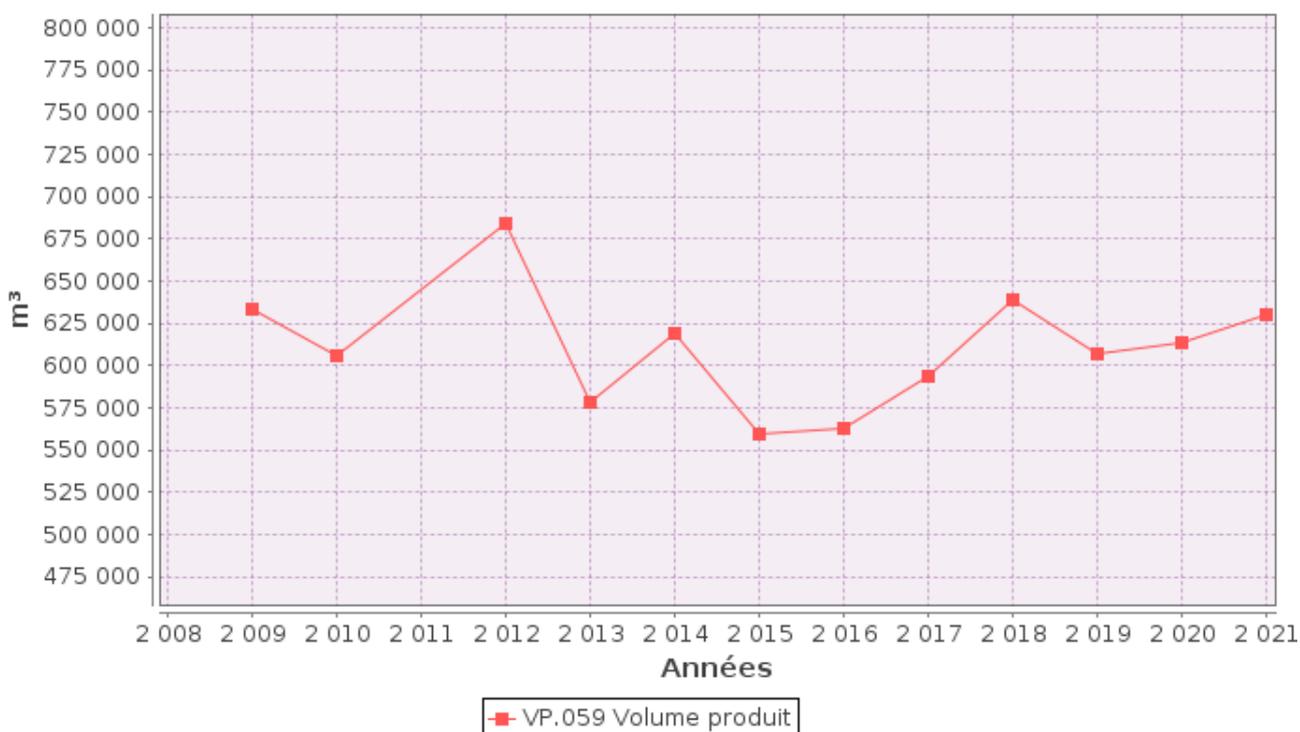


Le service dispose de 5 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Cavet (Auzelles)	Traitement de l'arsenic par le GEH Reminéralisation par la neutralite Désinfection par le chlore gazeux
Vindiol (Auzelles), Labat (Echandelys), Olagnier (Cunlhat), Les Faidides (Cunlhat)	Traitement de l'arsenic par le GEH Reminéralisation par la neutralite Désinfection par le chlore liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total du volume produit (V1)	613 402	630 799	2,8%	60.2



1.6.3. Achats d'eaux traitées



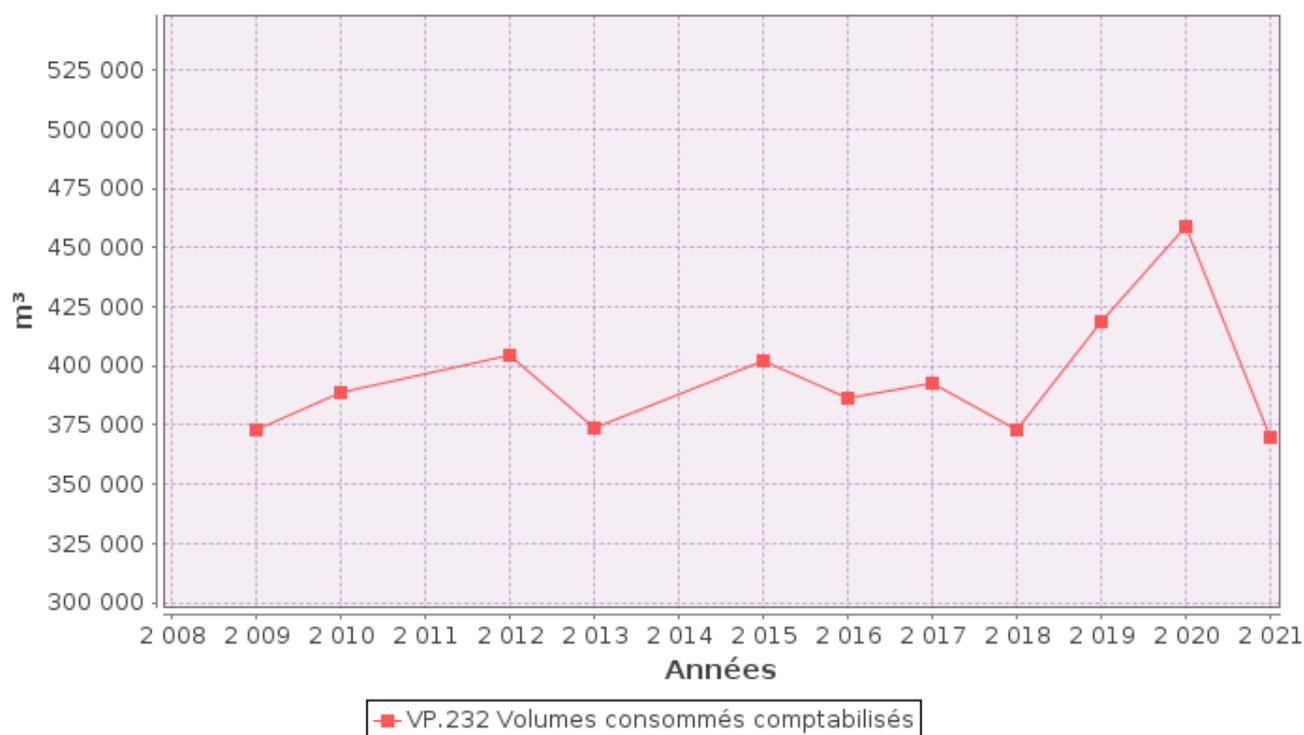
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Siaep de la Faye	8 448	7 635	-9.6 %	74.5
Total d'eaux traitées achetées (V2)	8 448	7 635	-9,6%	74,5

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	353 437	286 159	-19%
Abonnés non domestiques	105 742	83 678	-20,9%
Total vendu aux abonnés (V7)	459 179	369 837	-19,5%
SIAEP Rive Gauche de la Dore	53 629	72 612	35,4 %
SIAEP de la Faye	452	385	-14,8 %
Commune de Condat les Montboissier	5 846	6 589	12,8 %
Total vendu à d'autres services (V3)	59 927	79 586	32,8%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 740	1 860	6,9%
Volume de service (V9)	10 629	11 329	6.6 %

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	471 548	383 026	-18,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 512 kilomètres au 31/12/2021 (512 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement principal y compris location du compteur	45.00 €	48.00 €
	Abonnement secondaire y compris location du compteur	22.50 €	24.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,13 €/m ³	1,15 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,033 €/m ³	0,033 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	Autres taxes	0,137 €/m ³	0,137 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

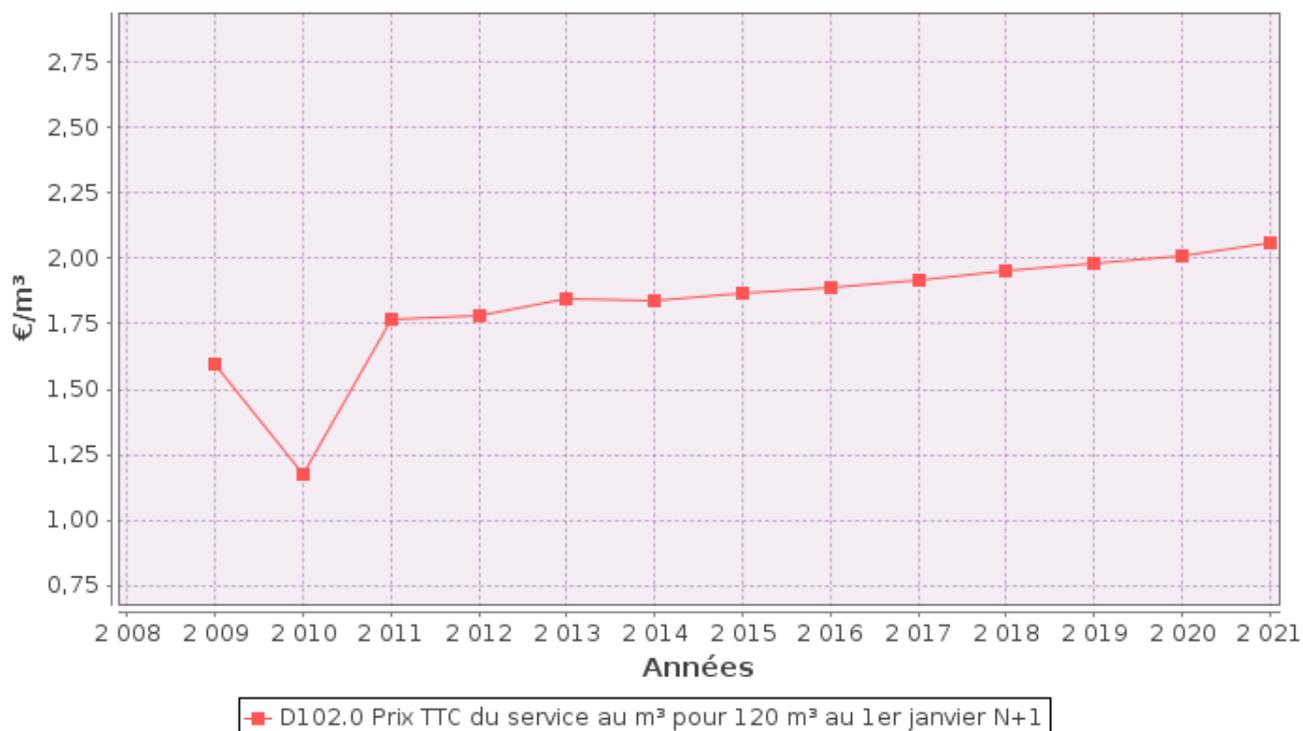
- Délibération du 14 Juin 2021 effective à compter du 16 Juin 2021 fixant le tarif de vente de l'eau aux abonnés : tarifs du m³ et tarifs des abonnements
- Délibération du 09 Décembre 2021 effective à compter du 14 Décembre 2021 fixant le tarif des petites interventions du Syndicat
- Délibération du 09 Décembre 2021 effective à compter du 14 Décembre 2021 fixant le tarif de vente de l'eau au SIAEP Rive Gauche de la Dore
- Délibération du 09 Décembre 2021 effective à compter du 14 Décembre 2021 fixant le tarif de vente de l'eau au SIAEP de la Faye
- Délibération du 09 Décembre 2021 effective à compter du 14 Décembre 2021 fixant le tarif de vente de l'eau à la commune de de Condat les Montboissier

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	45,00	48,00	6,7%
Part proportionnelle	135,60	138,00	1,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	180,60	186,00	3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0.00	0.00	
Part proportionnelle	0.00	0.00	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	0.00	0.00	
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	3,96	3,96	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
Autre :	16,44	16,44	0%
TVA	12,57	12,87	2,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,57	60,87	0,5%
Total	241,17	246,87	2,4%
Prix TTC au m³	2,01	2,06	2,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Le tarif de vente de l'eau est identique pour chaque commune du Syndicat.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Les volumes facturés aux abonnés au titre de l'année 2021 sont de 369 837 m³/an (459 179 m³/an en 2020).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	881 727.26	765 704.15	-20.62%
Recette de vente d'eau en gros	30 013.06	39 611.18	31.98%
Total recettes de vente d'eau	911 740.32	805 315.33	-18.89%
Recettes liées aux travaux	36 581.07	26 075.20	-28.72%
Amortissements des subventions	118 378.00	118 522.00	0.12%
Autres recettes (préciser)	3 275.64	5 244.86	60.12%
Total autres recettes	158 234.71	149 842.06	-5.30%
Total des recettes	1 069 975.03	955 157.39	-10.73%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 805 315.33 € (911 740.32 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	60	1	65	0
Paramètres physico-chimiques	61	0	65	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	98,3%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	98,5%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0

VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	75

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

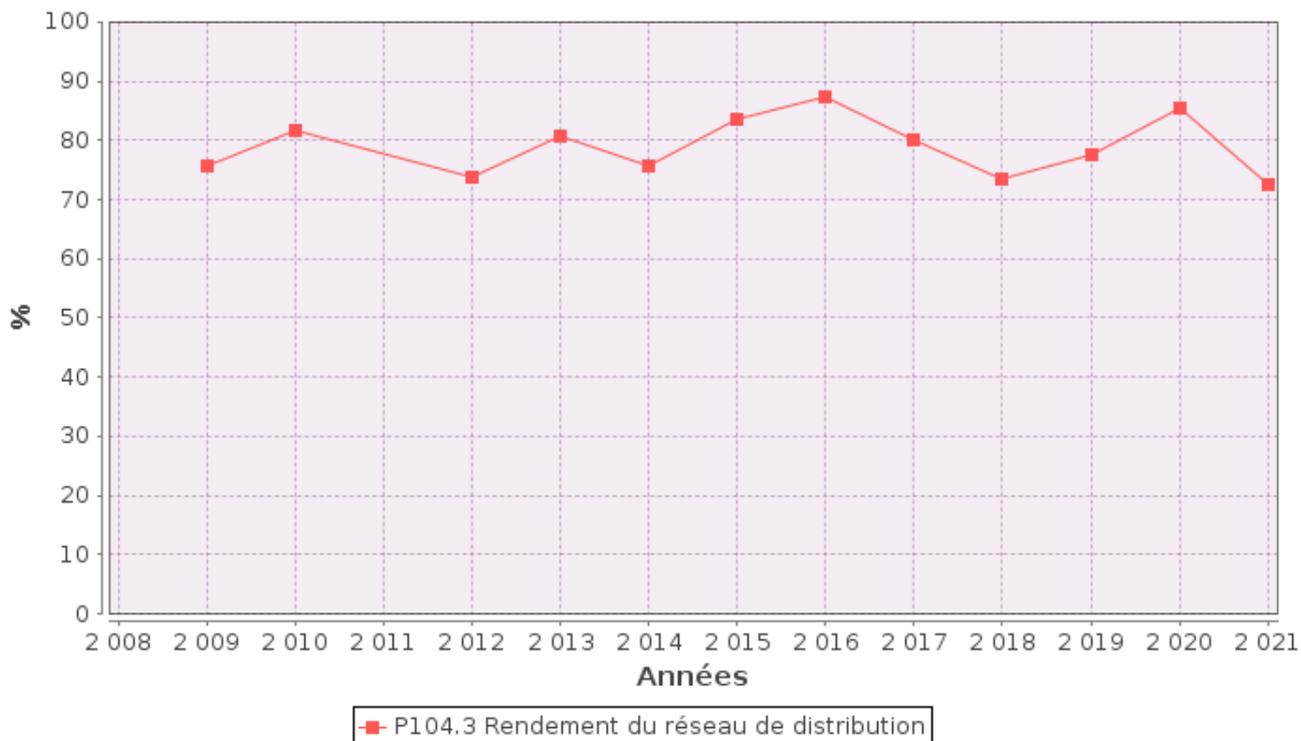
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	85,5 %	72,50 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2,84	2,48
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	81,7 %	66,20 %



3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.01** m³/j/km (0,55 en 2020).

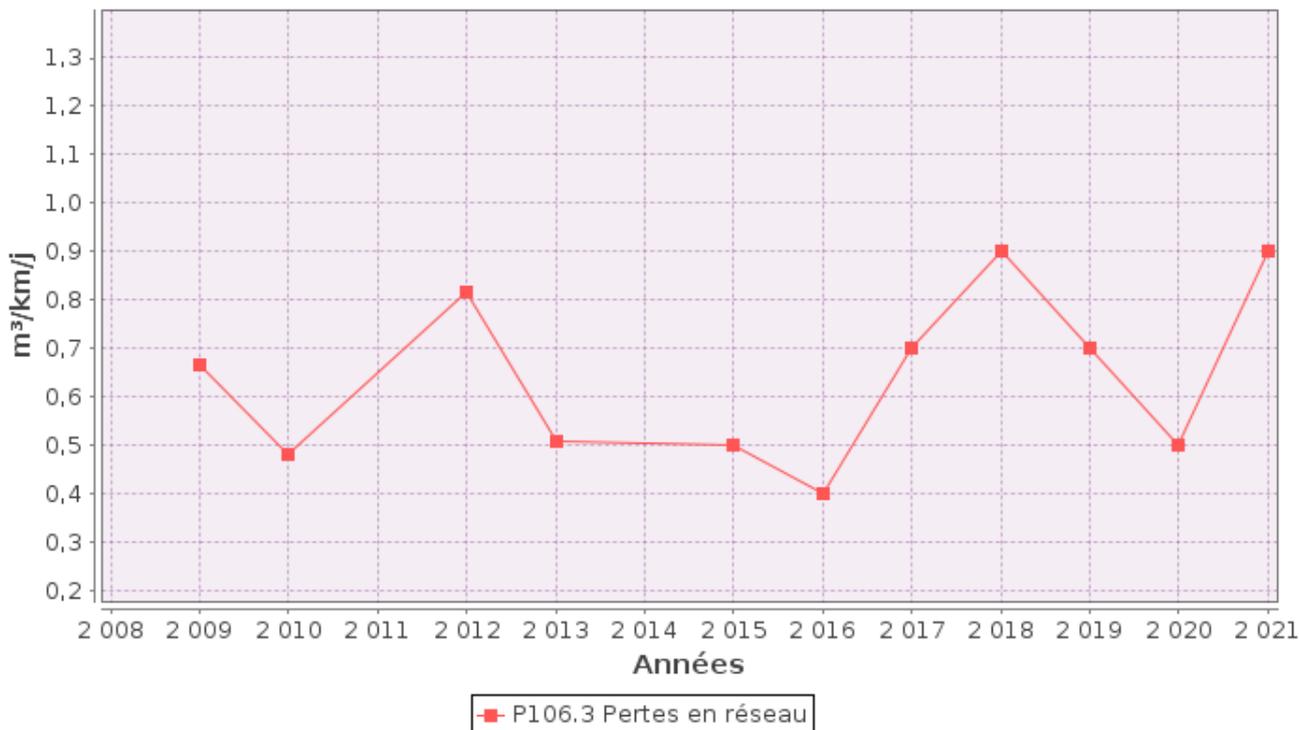
3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **0,94** m³/j/km (0,48 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0.535	0.650	0.320	0.840	0.340

Au cours des 5 dernières années, 2,69 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,11% (0,15 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60,2% (60,00% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	217 028	136 902
Montants des subventions en €	37 067	471 696

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		217 356,1	181 130,08
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	36 226.02	36 226.02
	en intérêts	10 777.24	9 237.63

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 235 395.97 € (317 236.71 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Travaux de périmètres de protection 4 ^{ème} tranche	535 000.00	285 800.00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0,0016 €/m³ en 2020).

6. Travaux d'investissement

✓ **Programme de travaux 2015 - 2016** (suite et fin)

Il s'agit de la 1^{ère} tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages sur le territoire des communes d'Auzelles, Echandelys et Saint Eloy la Glacière, concernant les captages Mauchet 1, 2, 3, Arbre Blanc, Boilot Haut et Boilot Bas, Chalimbaud et Bravard, ainsi que Gouverneyre.

Les travaux sur les captages, interrompus depuis Août 2017, ont repris dans la forêt de Mauchet le 14 Avril 2021 et ce sont terminés fin Mai 2021 ; la réception a eu lieu le 25 Juin 2021.

La demande de paiement de la seconde partie de la subvention du Conseil Départemental a été envoyée le 27 Août 2021 et l'encaissement a eu lieu le 17 Novembre 2021 pour un montant de 53 828.36 euros.

Pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la demande de paiement de la subvention a été envoyée le 20 Septembre 2021 et l'encaissement a eu lieu le même jour que celle du Département pour un montant de 80 895.70 euros.

Ce programme est enfin terminé.

✓ **Programmes de travaux 2017 - 2018** (suite et fin)

Il s'agit de la réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (canalisations) dans le Bourg de Sallèdes, en lien avec les travaux d'assainissement de la commune.

La troisième tranche de travaux a repris le 14 Avril 2021, en même temps que la commune a repris ses travaux d'assainissement et s'est terminée en fin d'année.

La demande de paiement de subvention du Conseil Départemental a été envoyée le 30 Novembre 2021 et l'encaissement a eu lieu le 20 Décembre 2021 pour un montant de 55 400.00 euros

Le second programme de travaux consiste à la réalisation d'une 2^{ème} tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages, concernant les captages Pialat, Pellet, Chambas Haute, Communaux de Buisson, Dumahut, Vacheron, sur la commune d'Auzelles et Echancier Ancien Haut, Echancier Ancien Milieu, Echancier Ancien Aval, Echancier Nouveau Aval, Echancier Nouveau Amont, sur la commune de Saint Eloy la Glacière.

La reprise des travaux a eu lieu le 03 Juin 2021 et s'est terminée début Juillet 2021.

La réception des travaux a eu lieu le 09 Juillet 2021.

Les demandes de paiement des subventions ont été envoyées le 24 Août 2021 et encaissées le 02 Novembre 2021, pour la somme de 91 123.87 € pour le Conseil Départemental et 113 904.84 € pour l'Agence de l'Eau.

Ces 2 programmes sont aussi terminés.

✓ **Programmes de travaux 2018 -2019** (suite)

Il s'agit de la réalisation de réfection des chambres de vannes des réservoirs de Vironne sur la commune de Cunlhat et de Liards sur Egliseneuve des Liards, ainsi qu'un renouvellement de réseau dans le Bourg de Brousse et à Fraisse, sur la commune de Domaize.

L'entreprise Vissac a commencé la réfection des chambres de vannes des réservoirs fin Mai 2021, les terrassements ont été réalisés par l'entreprise Roux, les travaux ne sont pas terminés.

✓ **Programme de travaux 2019 - 2020**

Il s'agit de la réalisation de travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (canalisations) dans le Bourg de Domaize, en aval du réservoir, en lien avec le programme d'aménagement du réseau d'assainissement envisagé par la commune.

Comme l'année précédente, la commune n'étant pas prête pour réaliser les travaux, rien de fait en 2021.

✓ **Programmes de travaux 2020 - 2021**

Il s'agit de la réalisation d'une deuxième tranche de travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (canalisations) entre le réservoir des Gruns et le village de Fraisse sur la commune de Domaize et la suppression du réservoir de Brousse impliquant le renforcement de la distribution entre le village de la Roche et ce réservoir.

La subvention déposée le 09 Octobre 2020 auprès du Conseil Départemental a été accordée à la commission permanente du 27 Mai 2021 pour la somme de 78 280.80 €, soit 40% du montant des dépenses retenu.

Une autre subvention exceptionnelle a été déposée le 08 Juillet 2021 auprès de l'Agence de l'Eau pour « conduite fuyarde », uniquement pour la commune de Domaize.

Celle-ci a été accordée le 13 Septembre 2021 pour la somme de 27 000.00 €, soit 40 % du montant des dépenses retenu sur la commune de Domaize.

L'appel d'offres a eu lieu en le 02 Avril 2021 et l'ouverture des plis le 11 Mai 2021.

L'entreprise DAUPHIN TP située à Ambert, a été retenue pour un montant de 58 929.50 € H.T., pour les travaux sur la commune de Domaize.

Elle n'a pas encore débuté les travaux.

L'entreprise SAS Entreprise Dumeil TP, située à Ambert, a été retenue pour un montant de 62 902.00 € H.T. pour les travaux sur la commune de Brousse.

Elle a débuté les travaux le 15 Novembre 2021.

Le second programme de travaux consiste à la réalisation d'une 3^{ème} tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages, concernant les captages « Communaux de la Fontanne » sur la commune d'Auzelles,

La subvention déposée le 09 Octobre 2020 auprès du Conseil Départemental a été accordée à la commission permanente du 27 Mai 2021 pour la somme de 35 986.00 €, soit 40% du montant des dépenses retenu.

Une autre subvention a été déposée le 22 Juin 2021 auprès de l'Agence de l'Eau.

Celle-ci a été accordée le 17 Novembre 2021 pour la somme de 39 928.00 €.

L'appel d'offres a eu lieu en le 02 Avril 2021 et l'ouverture des plis le 11 Mai 2021.

L'entreprise SAS Entreprise Dumeil TP, située à Ambert, a été retenue pour un montant de 74 056.00 € H.T.

Elle n'a pas encore débuté les travaux.

✓ **Programmes de travaux 2021 - 2022**

La société SECAE a été retenue, après ouverture des plis le 08 Mars 2021, pour assurer la maîtrise d'oeuvre du programme de travaux 2021 - 2022, pour un montant de 27 740.00 € H.T.

Il s'agit de la réalisation d'une 4^{ème} et dernière tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages sur le territoire des communes de Cunlhat et d'Echandelys, concernant les captages Fiosson, Buisson, Faux Plantat, Charrier, Coudeyras, Deux Frères, le Cluel, Coupat, le Mas, sur la commune d'Echandelys et Rabougériens (4 captages), Gardettes, Bialades, Planat, Dissard, Beaufochet, Joubert, Charbonnier, Sorcières.

Une subvention a été déposée le 22 Juin 2021 auprès du Conseil Départemental pour un montant global de l'opération qui s'élève à 535 000.00 € H.T., dont 490 828.00 € H.T. de travaux.

Une autre subvention a été déposée le 30 Juin 2021 auprès l'Agence de L'Eau.

Celle-ci a été accordée le 17 Novembre 2021 pour la somme de 255 143.00 €.

L'entreprise SAS Entreprise Dumeil TP, située à Ambert, a été retenue pour un montant de 481 798.00 € H.T.

✓ **Travaux avec le SIAEP Rive Gauche de la Dore**

Une convention a été signée le 11 Mars 2021 entre les 2 syndicats, pour groupement de commandes, pour la pose d'un regard de comptage au village de la Beauté sur la commune d'Isserteaux.

L'entreprise SADE CGTH a été retenue le 02 Avril 2021 pour 14 318.00 €.

Les travaux ont débuté le 02 Novembre 2021 et ne sont pas encore terminés.

✓ Périmètres de protection des captages

Les achats de terrains pour les PPI se poursuivent sur Cunlhat.

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 610	6 655
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,01	2,06
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,3%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	98,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	75
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,5%	72,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,5	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,5	0,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,15%	0,11%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,2%	60,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0016	0

8. Note d'information de l'Agence Loire Bretagne



L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

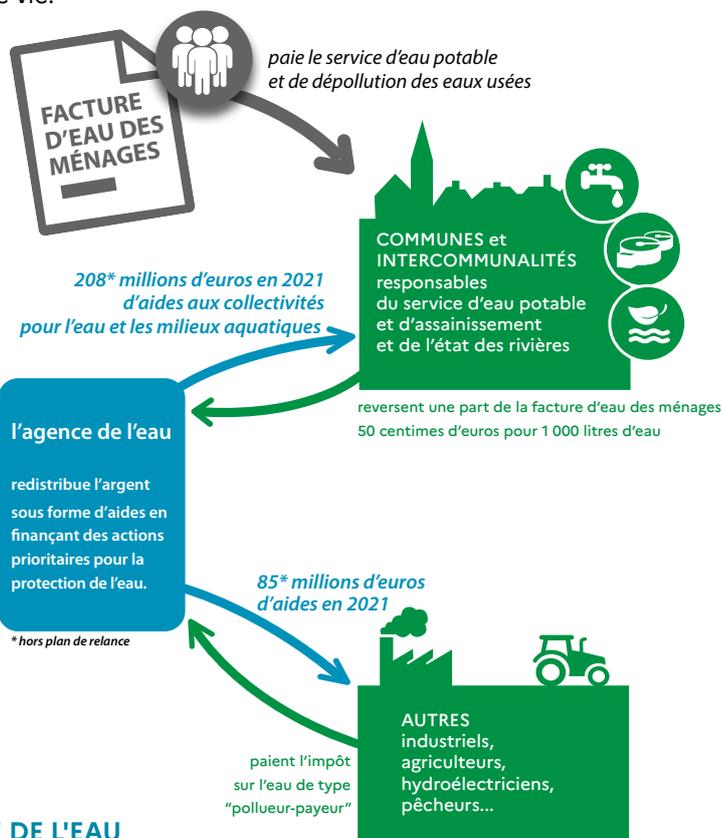
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,67 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,98 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



64,04 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,94 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



2,60 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,09 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,19 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



5,22 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



36,99 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



13,91 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



2,14 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



9,98 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



24,49 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



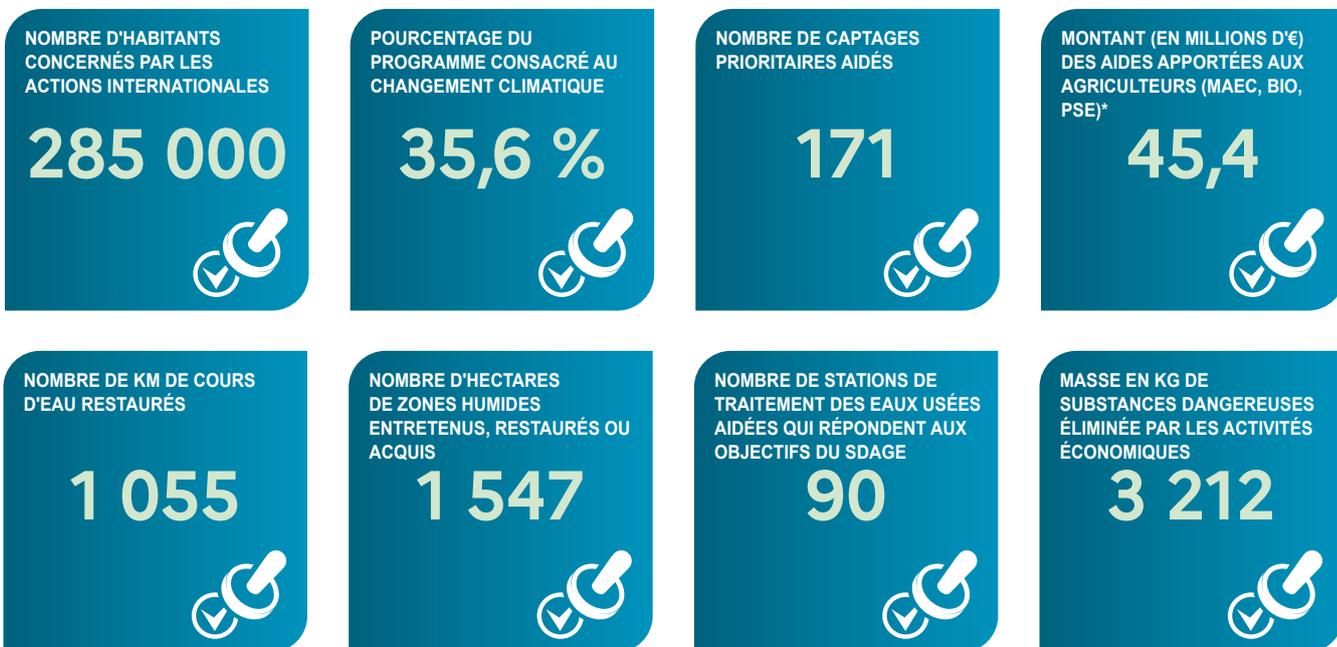
7,26 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

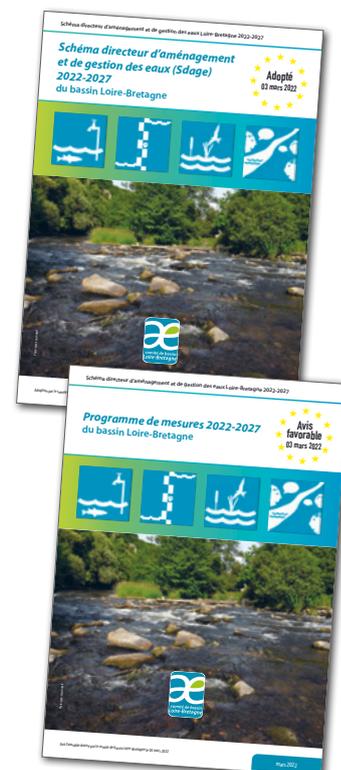
4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

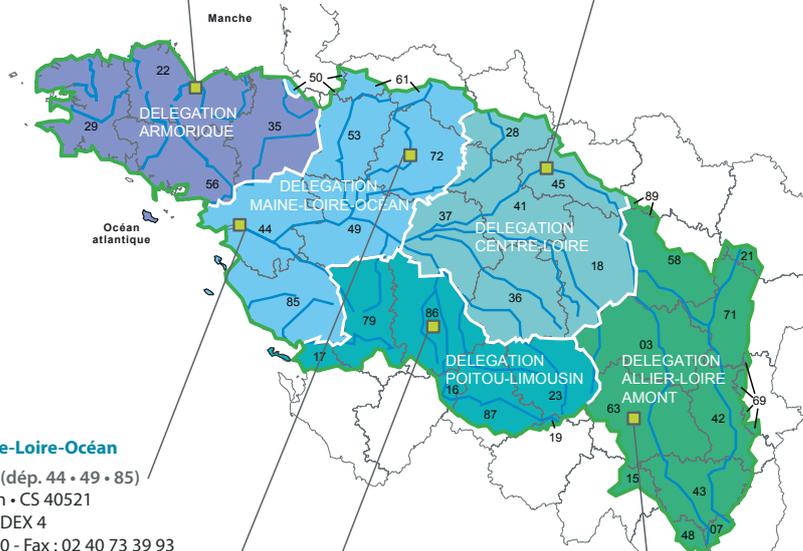
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

